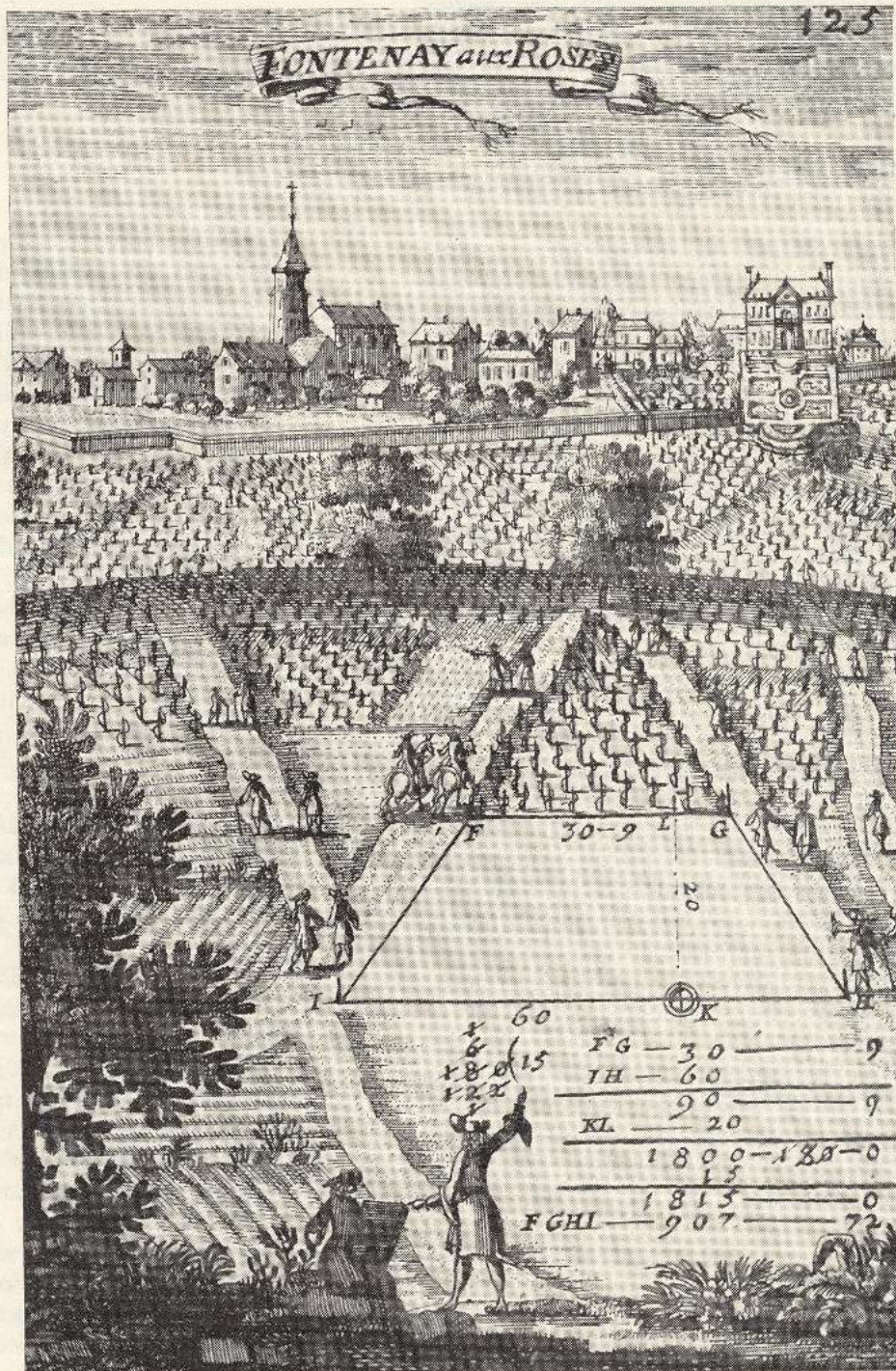


**HIER... AUJOURD'HUI**

# L'HISTOIRE de Fontenay-aux-Roses



En ce moment où notre ville se transforme et prend un nouveau visage, il nous a paru intéressant de revoir avec vous ce que fut cet ancien village, et les remous qui le secouèrent ces deux siècles passés.

Nous entamons donc, dans ce bulletin municipal, une série d'articles qui se poursuivront peut-être avec votre aide et votre collaboration.

Le village se nomme encore *Fontenay-les-Bagneux*, souvenir d'une ancienne sujétion. La Fayette, gouverneur de Paris, l'appellera le premier *Fontenay-aux-Roses* dans une recommandation adressée à l'Assemblée municipale de la Paroisse le 1<sup>er</sup> novembre 1789.

## Fontenay

### QU'EST DONC CETTE PAROISSE ?

Un simple village d'Ile-de-France, groupé autour d'une place (place du Carrefour) possédant une rue principale (rue Pavée), d'autres, secondaires (rue des Pierrelais, Grand-Sentier) ; quelques impasses telle celle du « Cuq de sack des Sergents ». De nombreuses ruelles sillonnent le village entre les hauts murs des propriétés bourgeoises, telle celle de la Demi-Lune. Des sentiers mènent aux champs et prennent parfois le nom des propriétaires des terrains voisins (Sentier du clos des Chevillons, qui existe toujours). D'ailleurs, nombre de ces chemins accédaient encore aux jardins à la fin de la dernière guerre.

Précisons qu'une voie, très fréquentée par les maraîchers de la région, allait de Paris à la Croix-de-Berny, en traversant Montrouge, Fontenay et Bourg-la-Reine.

A part la toute petite agglomération centrale, groupée autour de l'Eglise, le terrain, soit 661 arpents et 19 perches, consiste en terres labourables de diverses catégories, exploitées par leurs propriétaires ou louées à des fermiers, soit : 260 arpents, dont 40 de vignes, d'une valeur locative de 40 livres l'arpent ; 122 arpents, loués 30 livres ; 277 arpents loués 20 livres (prés et sorrières).

On cultive la vigne aux lieux-dits les Couloirs, les Bénards, les Potiers, les Richardes et probablement sur la majorité du versant sud de la Paroisse.

Le blé pousse aux Mottiers, les fruits aux Buffaies et aux Champarts, ainsi que les framboisiers et les fraises; les noix aux Renards, les roses vers la Fosse Bazin.

On élève de la volaille, mais les moutons, les vaches, les ânes, les chevaux pâturent au Paradis et aux Hautes et Basses Sorrières.

(Tout récemment, un de nos compatriotes et ancien conseiller municipal, *M. Augueux*, récoltait encore plusieurs tonnes de framboises.)

*M. Bonnelais*, conseiller municipal honoraire et pépiniériste, cultive toujours des fleurs merveilleuses.

(La future Ecole des Pervenches sera construite sur un terrain encore actuellement planté de poiriers.)

### POPULATION

Elle se compose de 40 à 50 foyers installés d'une façon permanente à Fontenay. Quarante chefs de famille votent le « ban des Vendanges », dont 24 ou 25 propriétaires, qui, plus tard, assujettis à l'impôt foncier, seront électeurs.

Le premier maire élu, *M. Chailloux*, le sera par 16 voix à l'assemblée générale des habitants de la commune.

Tous, même le curé, *M. Lartigues*, cultivent la vigne. Ils sont : bourgeois-vignerons, cultivateurs-vignerons, cabaretiers-vignerons, épiciers, cordonniers, meuniers... tous vignerons.

Notons que 183 Fontenaysiens adultes voteront et signeront, le 20 août 1792, fidélité à la Nation et jureront de mourir pour elle.

Leurs noms, portés encore par des Fontenaysiens actuels, sont venus jusqu'à nous. Citons, entre autres : *Bonnejean, Fichet, Lardot, Sandrin, Guyot, Thiriot, Chevallier, Guillaume, Bonnelais, Bellanger, Degrouais*, etc.

Ils semblent posséder un minimum d'instruction et savent presque tous signer.

# .. en 1789

## HABITATIONS

Il en existe deux catégories, très nettement différenciées :

1° Les propriétés ou châteaux des bourgeois (habitants de Paris, Fontenay était leur campagne). Ces très belles demeures, dont quelques-unes subsistent : château La Boissière (XVII<sup>e</sup>), château Sainte-Barbe (XVIII<sup>e</sup>); (le château du Docteur Antoine Petit, médecin du roi, existait encore récemment), se situent au milieu de magnifiques parcs entièrement clos de très hauts murs et plantés d'arbres rares : cèdres du Liban, sequoias d'Amérique, etc.

Ces notables se nomment : *Huart du Parc*, avocat ès-conseil et secrétaire du Roy, *Maître Chicault*, avocat, *Moittier de la Bertaiche*, de *Villetang*, de *Beine*, etc...

2° Les maisons rurales, construites en pierre et couvertes de tuiles, se groupent, se tassent le long des rues étroites. Les plus importantes possèdent en propre une cour pavée bien close où l'on accède par un porche monumental pouvant livrer passage et abriter des charrettes chargées. Les fenêtres des logis donnent sur la rue ; les communs sont en fond de cour. Les habitations moins importantes se trouvent groupées sur une cour commune et disposent d'un porche unique. On peut encore en voir quelques-unes place de l'Église, rue Boucicaut (partie basse) et rue Jean-Lavaud.

En général, chaque ferme possède son puits ; quelques puits publics existent cependant, dont l'un devant l'église.

Les lessives s'effectuent aux lavoirs publics, dont l'un au sentier du Clos des Chevillons, l'autre (récemment démoli) au bas de la rue Antoine-Petit.

## MOBILIER DE CES HABITANTS

Que contiennent ces maisons ?

Un inventaire, après décès d'un nommé *Martine*, nous renseigne. Le syndic place sous scellés : 1 lit, 1 couchette, 2 petits matelas, 1 vieille couverture, 2 vieux draps, 8 chemises, 1 habit marron, 1 veste rouge, 2 vieilles paires de bas, 1 vieux chapeau, 1 vieille glace, 1 com-mode à 8 tiroirs en marqueterie, 1 bassinoire, 1 armoire.

Une dame *Chevillon* laisse à ses héritiers : 1 méchante armoire vermoulue, 1 coffre-lit de serge rouge, 1 sommier de crin, 1 lit de plumes, 2 bassinoires de cuivre, 1 passoire de cuivre, 1 chaudron, 1 pot à lait, 1 écumoire, 12 assiettes, 3 plats, 1 miroir, 1 jupon, 1 capote, 1 tablier, 1 bonnet, 1 mouchoir, 3 chaises.

Notons, pour la petite Histoire, que, si les bourgeois s'enorgueillissent de noms multiples, si les cultivateurs et gens du commun ajoutent à leur nom celui de leur père (*Jean Bart*, fils de *Pierre Bart*), les domestiques des uns et des autres se contentent d'un prénom et n'existent, même officiellement, que par rapport à leurs maîtres. Exemple : Pierre, domestique du Docteur Petit.

## ADMINISTRATION DE LA PAROISSE EN 1789

Périodiquement, se réunit l'*Assemblée Générale des Habitants* de la paroisse. Elle est convoquée par le *Syndic* (en 1789, *Jean-Pierre Biliard*) par voie d'affiches et au son des cloches, et se réunit au banc d'œuvre, à l'issue de la grand'Messe. Elle débat des affaires communales et spécialement fixe « le ban des Vendanges ». En effet, les parcelles de vignes, petites et dispersées, doivent toutes être vendangées le même jour, afin d'éviter de possibles dégâts réciproques. Les contrevenants à cette règle stricte sont sévèrement punis d'amendes et même de prison.

Une « assemblée municipale » plus restreinte

